

Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 2 juillet 2019

Présents : Hélène **Leseigneur** - Hubert **Patricx** - Pierre **Legriffon** - Daniel **Curtet** - Francis **Botta** -

Absent (s) excusé (s) : Gilbert **Luce** (*donne pouvoir à Daniel Curtet*)

Absent (s) : Virginie **Tardif** –Piéto **Lypca**

Secrétaire de séance : Hubert **Patricx**

Approbation de la dernière réunion

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 4 juin 2019. Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Mme le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour

► tarif des cavurnes

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

Demande de subvention F.S.L et F.A.J.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de subvention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes soit **0.23/habitants**, mais refuse par :

Pour 2 voix : Hélène **Leseigneur** et Hubert **Patricx**

Contre 4 voix : Daniel **Curtet**, Gilbert **Luce**, Francis **Botta** et Pierre **Legriffon**

La demande de subvention du **F.S.L.** Fonds de **Solidarité** pour le **Logement**.

Demande d'un riverain pour l'achat d'une bande de terrain

Mme le maire fait part du courrier, le conseil décide de se rendre sur place pour voir s'il est judicieux de vendre cette bande de terre.

Référent agricole pour le Plui du Grand Cotentin

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme infra communautaire Sud Cotentin la communauté d'agglomération le Cotentin a missionné la chambre d'agriculture de Normandie accompagnée de la SAFER de Normandie afin de réaliser un diagnostic agricole.

Il y a lieu de désigner un référent agricole dont le rôle sera d'être le relais de proximité entre la CA du Cotentin, les bureaux d'études et les agriculteurs du territoire

Après consultation auprès des exploitants, Mr **Mathieu LAVALLEY** est désigné référent agricole

Tarif des cavurnes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif des cavurnes à 300 € et uniquement trentenaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur

Hubert **Patric** (1^{er} adjoint)

Francis **Botta** (2^{ème} adjoint)

Pierre **Legriffon** (3^{ème} adjoint)

Daniel **Curtet**